

Boites d'alarmes d'incendie.

- 1. Dourant et N. Front.
2. Canal et Decatur.
3. Canal et Bayou.
4. Canal et Bayou.
5. Canal et Bayou.
6. Canal et Bayou.
7. Canal et Bayou.
8. Canal et Bayou.
9. Canal et Bayou.
10. Canal et Bayou.
11. Canal et Bayou.
12. Canal et Bayou.
13. Canal et Bayou.
14. Canal et Bayou.
15. Canal et Bayou.
16. Canal et Bayou.
17. Canal et Bayou.
18. Canal et Bayou.
19. Canal et Bayou.
20. Canal et Bayou.
21. Canal et Bayou.
22. Canal et Bayou.
23. Canal et Bayou.
24. Canal et Bayou.
25. Canal et Bayou.
26. Canal et Bayou.
27. Canal et Bayou.
28. Canal et Bayou.
29. Canal et Bayou.
30. Canal et Bayou.
31. Canal et Bayou.
32. Canal et Bayou.
33. Canal et Bayou.
34. Canal et Bayou.
35. Canal et Bayou.
36. Canal et Bayou.
37. Canal et Bayou.
38. Canal et Bayou.
39. Canal et Bayou.
40. Canal et Bayou.
41. Canal et Bayou.
42. Canal et Bayou.
43. Canal et Bayou.
44. Canal et Bayou.
45. Canal et Bayou.
46. Canal et Bayou.
47. Canal et Bayou.
48. Canal et Bayou.
49. Canal et Bayou.
50. Canal et Bayou.
51. Canal et Bayou.
52. Canal et Bayou.
53. Canal et Bayou.
54. Canal et Bayou.
55. Canal et Bayou.
56. Canal et Bayou.
57. Canal et Bayou.
58. Canal et Bayou.
59. Canal et Bayou.
60. Canal et Bayou.
61. Canal et Bayou.
62. Canal et Bayou.
63. Canal et Bayou.
64. Canal et Bayou.
65. Canal et Bayou.
66. Canal et Bayou.
67. Canal et Bayou.
68. Canal et Bayou.
69. Canal et Bayou.
70. Canal et Bayou.
71. Canal et Bayou.
72. Canal et Bayou.
73. Canal et Bayou.
74. Canal et Bayou.
75. Canal et Bayou.
76. Canal et Bayou.
77. Canal et Bayou.
78. Canal et Bayou.
79. Canal et Bayou.
80. Canal et Bayou.
81. Canal et Bayou.
82. Canal et Bayou.
83. Canal et Bayou.
84. Canal et Bayou.
85. Canal et Bayou.
86. Canal et Bayou.
87. Canal et Bayou.
88. Canal et Bayou.
89. Canal et Bayou.
90. Canal et Bayou.
91. Canal et Bayou.
92. Canal et Bayou.
93. Canal et Bayou.
94. Canal et Bayou.
95. Canal et Bayou.
96. Canal et Bayou.
97. Canal et Bayou.
98. Canal et Bayou.
99. Canal et Bayou.
100. Canal et Bayou.

- 214 Dumaine et avenue Hagan.
215 Esplanade et Bourbon.
216 Tchoupitoulas et Bourbon.
217 Bourbon et N. Ramparts.
218 Bourbon et N. Ramparts.
219 Bourbon et N. Ramparts.
220 Bourbon et N. Ramparts.
221 Bourbon et N. Ramparts.
222 Bourbon et N. Ramparts.
223 Bourbon et N. Ramparts.
224 Bourbon et N. Ramparts.
225 Bourbon et N. Ramparts.
226 Bourbon et N. Ramparts.
227 Bourbon et N. Ramparts.
228 Bourbon et N. Ramparts.
229 Bourbon et N. Ramparts.
230 Bourbon et N. Ramparts.
231 Bourbon et N. Ramparts.
232 Bourbon et N. Ramparts.
233 Bourbon et N. Ramparts.
234 Bourbon et N. Ramparts.
235 Bourbon et N. Ramparts.
236 Bourbon et N. Ramparts.
237 Bourbon et N. Ramparts.
238 Bourbon et N. Ramparts.
239 Bourbon et N. Ramparts.
240 Bourbon et N. Ramparts.
241 Bourbon et N. Ramparts.
242 Bourbon et N. Ramparts.
243 Bourbon et N. Ramparts.
244 Bourbon et N. Ramparts.
245 Bourbon et N. Ramparts.
246 Bourbon et N. Ramparts.
247 Bourbon et N. Ramparts.
248 Bourbon et N. Ramparts.
249 Bourbon et N. Ramparts.
250 Bourbon et N. Ramparts.
251 Bourbon et N. Ramparts.
252 Bourbon et N. Ramparts.
253 Bourbon et N. Ramparts.
254 Bourbon et N. Ramparts.
255 Bourbon et N. Ramparts.
256 Bourbon et N. Ramparts.
257 Bourbon et N. Ramparts.
258 Bourbon et N. Ramparts.
259 Bourbon et N. Ramparts.
260 Bourbon et N. Ramparts.
261 Bourbon et N. Ramparts.
262 Bourbon et N. Ramparts.
263 Bourbon et N. Ramparts.
264 Bourbon et N. Ramparts.
265 Bourbon et N. Ramparts.
266 Bourbon et N. Ramparts.
267 Bourbon et N. Ramparts.
268 Bourbon et N. Ramparts.
269 Bourbon et N. Ramparts.
270 Bourbon et N. Ramparts.
271 Bourbon et N. Ramparts.
272 Bourbon et N. Ramparts.
273 Bourbon et N. Ramparts.
274 Bourbon et N. Ramparts.
275 Bourbon et N. Ramparts.
276 Bourbon et N. Ramparts.
277 Bourbon et N. Ramparts.
278 Bourbon et N. Ramparts.
279 Bourbon et N. Ramparts.
280 Bourbon et N. Ramparts.
281 Bourbon et N. Ramparts.
282 Bourbon et N. Ramparts.
283 Bourbon et N. Ramparts.
284 Bourbon et N. Ramparts.
285 Bourbon et N. Ramparts.
286 Bourbon et N. Ramparts.
287 Bourbon et N. Ramparts.
288 Bourbon et N. Ramparts.
289 Bourbon et N. Ramparts.
290 Bourbon et N. Ramparts.
291 Bourbon et N. Ramparts.
292 Bourbon et N. Ramparts.
293 Bourbon et N. Ramparts.
294 Bourbon et N. Ramparts.
295 Bourbon et N. Ramparts.
296 Bourbon et N. Ramparts.
297 Bourbon et N. Ramparts.
298 Bourbon et N. Ramparts.
299 Bourbon et N. Ramparts.
300 Bourbon et N. Ramparts.

CHARTER De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

ARTICLE I. Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.
ARTICLE II. Le domicile principal de ladite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orleans, Etat de la Louisiane.
ARTICLE III. Les objets et buts pour lesquels est fondée ladite corporation sont:
ARTICLE IV. Le stock capital de la dite corporation est par ce loi de TRENTE MILLIONS DE DOLLARS.

CHARTER. UNITED STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN that on this Thirteenth day of the month of February in the year of our Lord one thousand nine hundred and six, and the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-third day of the month of February in the year of our Lord one thousand nine hundred and six, and the Independence of the United States of America, a public meeting was held at the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly convened and organized, and do by the presence of the persons whose names are hereinafter subscribed, and who were duly sworn to and under the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and associations, to wit:
ARTICLE I. The name and title of the corporation hereby formed is to be the 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

CHARTER. UNITED STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN that on this Thirteenth day of the month of February in the year of our Lord one thousand nine hundred and six, and the Independence of the United States of America, a public meeting was held at the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly convened and organized, and do by the presence of the persons whose names are hereinafter subscribed, and who were duly sworn to and under the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and associations, to wit:
ARTICLE I. The name and title of the corporation hereby formed is to be the 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

D. MERCIER'S SONS Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

C. LAZARD & CO., L'Id. VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

INCORPORÉE EN 1856. Succursale de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

F. A. BRUNET, HORLOGER BIJOUTIER JOAILLIER.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

WM. FRANTZ & CO., JOAILLERS

L'ABEILLE DE LA Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-21

EPARGNEZ DU TEMPS ET DE L'ARGENT L'Annuaire de Soards DE 1906.

Hôtel Agnew Tout un hôtel sur la Plage Atlantic City.

E. A. ANDRIEU, Successeur de Jules Andrieu.

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS & C. Scientific American.